

PRISE DE POSITION CONJOINTE

COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC / ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

ÉCHANTILLONS DE MÉDICAMENTS

Le 2 juillet 1997

Chères consœurs, chers confrères,

Le Collège des médecins du Québec et l'Ordre des pharmaciens du Québec, sensibilisés et conscients des problèmes qui existent relativement à la distribution et à l'utilisation qui est faite des échantillons de médicaments, ont analysé très sérieusement la situation et ont entrepris depuis plusieurs mois des discussions visant à solutionner les problèmes reliés à l'échantillonnage en cabinet de médecins.

Il a été démontré que des pratiques inacceptables ont cours entre des médecins et des pharmaciens à l'égard des échantillons de médicaments. Nous pensons notamment au troc, ou à la vente d'échantillons aux pharmaciens et, parfois, à leur revente au public. De telles pratiques qui n'impliquent, nous l'espérons, qu'un petit nombre de médecins et de pharmaciens, ont eu lieu aussi bien en milieu communautaire qu'en établissements de santé.

En tant que présidente et président de vos ordres professionnels respectifs, nous condamnons ces gestes. Ces pratiques sont à leur face même inacceptables et elles doivent cesser immédiatement. Les syndicats du Collège et de l'Ordre agiront conjointement afin de prévenir et de corriger de tels abus.

Souvenons-nous que la remise aux médecins, par les fabricants de produits pharmaceutiques, d'échantillons de médicaments est une pratique vieille de plusieurs décennies, mais qu'elle a fait et fait toujours l'objet de nombreuses critiques de la part de certains organismes de réglementation, des médias ou de certains groupes de consommateurs. Les détracteurs de cette pratique appuient leur argumentaire, avec justesse, sur les risques de détournement ou de contrefaçon qui résultent de l'échantillonnage, sur la possibilité que les échantillons soient frauduleusement facturés à des tiers payeurs, pour ne mentionner que les principaux.

En contrepartie, nous savons aussi que plusieurs médecins utilisent les échantillons de médicaments afin de venir en aide à des patients confrontés à des difficultés économiques et qui seraient dans l'impossibilité de s'approvisionner en médicaments prescrits. Les médecins peuvent aussi utiliser ces échantillons dans des situations d'urgence et dans des cas où les pharmacies ne seraient pas facilement accessibles. Il s'agit là des seules retombées positives de cette pratique pour la population qui pourrait en justifier une certaine forme d'accès gratuit à certains médicaments aujourd'hui échantillonnés. Il faut se souvenir que l'échantillonnage est un phénomène qui accompagne la mise en marché de nouveaux médicaments et qu'il ne s'applique pas à toutes les classes médicamenteuses. Par ailleurs, nos travaux communs visent à créer une nouvelle forme d'assistance aux patients susceptibles de servir en remplacement de la forme actuelle d'échantillonnage. Il nous fera plaisir de vous informer de leurs résultats, le moment venu.

Veuillez agréer, chère consœur, cher confrère, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Dr Roch Bernier, président
Collège des médecins du Québec

Janine Matte, présidente
Ordre des pharmaciens du Québec